

GE - Quel est notre mode de prise de décision?

Date de création : 21 février 2013

Choix (voté à l'unanimité lors de la réunion du 24 février 2013)

Séquence pour la prise d'une décision affectant l'orientation du projet :

1. Créer une fiche de travail concernant la problématique à régler et annoncer sa création sur le groupe Facebook et au coordonnateur.
2. Annoncer 5 jours à l'avance la tenue d'une réunion de prise de décision pour permettre aux membres de contribuer aux fiches. Cette réunion a pour but de rassembler les membres intéressés à converger et adopter une proposition pour chacune des problématiques traitées.
3. Pendant la réunion, une décision est prise pour les problématiques ciblées :
 - Pour que décision soit prise, un mode de prise de décision doit être utilisé incluant proposition, appui, discussions, vote.
 - Lors de ces rencontres il peut y avoir plusieurs modalités de prises de décision:
 - i. Unanimité : Après discussion, tous sont d'accords. (pas de vote)
 - ii. Consensus : La décision ne fait pas l'accord de tous, mais tous les membres se rallient derrière la décision sous la forme de compromis. (Demande de vote, mais pas de personnes qui s'opposent... mais il peut y avoir des abstentions)
 - iii. Majorité absolue (50% + 1): Passer au vote pour adopter la proposition/orientation.
 - iv. Abstention : Si une majorité absolue s'abstient, la proposition/orientation est mise en dépôt et est discutée durant la prochaine rencontre.
4. Réaliser un vote secret en ligne pour l'adoption des propositions. Ce vote d'une durée de 48h propose d'appuyer, demander des modifications ou de bloquer la proposition.
 - **Appuyer** signifie donner son consentement, être capable de vivre avec cette décision même s'il ne s'agit pas de notre premier choix.
 - **Demander des modifications** signifie que vous êtes en accord avec le fond de la proposition, mais que vous croyez que des modifications importantes doivent être apportées. Ce vote vous engage à proposer des modifications dans les 24h prochaines heures, sans quoi il n'est pas considéré. Si 25% des votes sont des votes demandant des modifications, la proposition n'est pas adoptée et un second vote est effectué 48 heures plus tard selon les modifications apportées. Si elle n'est pas adoptée, la question doit être discutée dans la prochaine réunion.
 - **Bloquer** la proposition signifie que vous considérez que la proposition va à l'encontre de nos valeurs.

l'encontre de la vision ou la mission du groupe. Si deux (2) membres ou plus bloquent la proposition, elle n'est pas adoptée. Les membres en opposition doivent s'associer à d'autres pour formuler une nouvelle proposition dans les 48 prochaines heures, sans quoi la proposition initiale est adoptée. Une fois la nouvelle proposition formulée, elle est présentée dans la réunion suivante.

Choix (voté à l'unanimité lors de la réunion du 6 mai 2013)

Proposition 1.1 - Mode de décision par comité

- Les comités sont responsables de gérer le budget qui leur est attribué en réunion d'orientation
- Les comités doivent élire un représentant pour un mandat de 4, 8 ou 12 mois
- Les comités ont la liberté de décision et d'action encadrée par les décisions d'orientation prises précédemment par les membres
- Les comités sont responsables de formuler des propositions à adopter en réunion d'orientation
- Les comités prennent leurs décisions démocratiquement en suivant ces principes:
 - i. Unanimité : Après discussion, tous sont d'accords. (pas de vote)
 - ii. Consensus : La décision ne fait pas l'accord de tous, mais tous les membres se rallient derrière la décision sous la forme de compromis. (Demande de vote, mais pas de personnes qui s'opposent... mais il peut y avoir des abstentions)
 - iii. Majorité absolue (50% + 1): Passer au vote pour adopter la proposition/orientation.
 - iv. Abstention : Si une majorité absolue s'abstient, la proposition/orientation est mise en dépôt et est discutée durant la prochaine rencontre.

Opportunités / craintes identifiées :

Opportunités

- Permettre à tout un chacun de se sentir inclus dans les décisions de groupe.
- Utiliser une méthode démocratique propre à la composition du groupe

Craintes

-
-

Idées + sources

- http://en.wikipedia.org/wiki/Consensus_decision-making
- <http://peggyholman.com/wp-content/uploads/2010/06/Democratic-Decision-Making-that-Works.pdf>
- http://en.wikipedia.org/wiki/Occupy_hand_signals
- http://99.occupymediawiki.org/wiki/General_Assembly

Solutions

Proposition 1

Séquence pour la prise d'une décision affectant l'orientation du projet :

5. Créer une fiche de travail concernant la problématique à régler et annoncer sa création sur le groupe Facebook et au coordonnateur.
6. Annoncer 5 jours à l'avance la tenue d'une réunion de prise de décision pour permettre aux membres de contribuer aux fiches. Cette réunion a pour but de rassembler les membres intéressés à converger et adopter sur une proposition pour chacune des problématiques traitées.
7. Pendant la réunion, une décision est prise pour les problématiques ciblées en :
 - Pour que décision soit prise, un mode de prise de décision doit être utilisé incluant proposition, appui, discussions, vote.
 - Lors de ces rencontres il peut y avoir plusieurs modalités de prises de décision:
 - i. Unanimité : Après discussion, tous sont d'accords. (pas de vote)
 - ii. Consensus : La décision ne fait pas l'accord de tous, mais tous les membres se rallient derrière la décision sous la forme de compromis. (Demande de vote, mais pas de personnes qui s'opposent... mais il peut y avoir des abstentions)
 - iii. Majorité absolue (50% + 1): Passer au vote pour adopter la proposition/orientation.
 - iv. Abstention : Si une majorité absolue s'abstient, la proposition/orientation est mise en dépôt et est discutée durant la prochaine rencontre.
8. Réaliser un vote secret en ligne pour l'adoption des propositions. Ce vote d'une durée de 48h propose d'appuyer, demander des modifications ou de bloquer la proposition.
 - Appuyer signifie donner son consentement, être capable de vivre avec cette décision même s'il ne s'agit pas de notre premier choix.
 - Demander des modifications signifie que vous êtes en accord avec le fond de la proposition, mais que vous croyez que des modifications importantes doivent être apportées. Ce vote vous engage à proposer des modifications dans les 24h prochaines heures, sans quoi il n'est pas considéré. Si 25% des votes demandent des modifications, la proposition n'est pas adoptée et un second vote est effectué 48h plus tard selon les modifications apportées. Si elle n'est pas adoptée, la question doit être discutée dans la prochaine réunion.
 - Bloquer la proposition signifie que vous considérez que la proposition va à l'encontre de la vision ou la mission du groupe. Si deux (2) membres ou plus bloquent la proposition, elle n'est pas adoptée. Les membres en opposition doivent s'associer à d'autres pour formuler une nouvelle proposition dans les 48 prochaines heures, sans quoi la proposition initiale est adoptée. Une fois la nouvelle proposition formulée, elle est présentée dans la réunion suivante.

Proposition 1.1 - Mode de décision par comité

- Les comités sont responsables de gérer le budget qui leur est attribué en réunion d'orientation

- Les comités doivent élire un représentant pour un mandat de 4, 8 ou 12 mois
- Les comités ont la liberté de décision et d'action encadrée par les décisions d'orientation prises précédemment par les membres
- Les comités sont responsables de formuler des propositions à adopter en réunion d'orientation
- Les comités prennent leurs décisions démocratiquement en suivant ces principes:
 - i. Unanimité : Après discussion, tous sont d'accords. (pas de vote)
 - ii. Consensus : La décision ne fait pas l'accord de tous, mais tous les membres se rallient derrière la décision sous la forme de compromis. (Demande de vote, mais pas de personnes qui s'opposent... mais il peut y avoir des abstentions)
 - iii. Majorité absolue (50% + 1): Passer au vote pour adopter la proposition/orientation.
 - iv. Abstention : Si une majorité absolue s'abstient, la proposition/orientation est mise en dépôt et est discutée durant la prochaine rencontre.

Mode de prise de décision en comité

S'inspirer de la do-ocracy: <https://www.noisebridge.net/wiki/Do-ocracy>

Proposition 2

Prise de décision en groupe

1. Effectuer des fiches google drive pour les idées/orientation à discuter. Le but est d'échanger avant les rencontres
2. Organiser des rencontres pour déterminer l'orientation du projet et faire des propositions.
 - 2.1 Lors de ces rencontres il peut y avoir 3 formes de prises de décision
 - 2.1.1 Unanimité : Après discussion, tous sont d'accords. (pas de vote)
 - 2.1.2 Consensus : La décision ne fait pas l'accord de tous, mais tous les membres se rallient derrière la décision sous la forme de compromis. (Demande de vote, mais pas de personne qui s'oppose... mais il peut y avoir des abstentions)
 - 2.1.3 Majorité absolue (50% + 1) : Passer au vote pour adopté la proposition/orientation.
 - 2.1.4 Majorité simple (plus grand nombre, en dessous de 50% +1) : Après un vote une majorité simple peu décidé de l'acceptation ou non d'une proposition s'il est en plus grand nombre.
 - 2.1.5 Abstention : Si une majorité absolue s'abstient, la proposition/orientation est mise en dépôt et est discutée durant la prochaine rencontre.

Au début des rencontres, le groupe peut déterminer du mécanisme de la prise de décision. Par exemple, si le groupe est composé de deux à huit personnes, les membres peuvent décidé de

ne pas y aller selon la méthode proposition/appuie/vote, mais plutôt d'une manière informelle moins contraignante.

La prise de décision via internet avec vote sur proposition est à éviter, car elle n'encourage pas la discussion direct. Souvent, les gens peuvent changer d'avis ou approfondir leur idées en discutant directement avec les gens.

Les membres pourraient toutefois organiser des rencontres via skype ou un autre moyen utilisant la vidéo-conférence. Un membre pourrait aussi utilisé skype pour prendre part à une rencontre de groupe dans le but de donner son opinion, proposé des idées ou prendre part aux votes.

Dans le cadre de situation litigieuse, le code Morin pourrait être utilisé pour encadrer les rencontres en totalité ou en partie.

Choix

- Méthode à déterminer

Discussion (rencontre du 24 février)

Concerne les décisions importantes à la direction du projet. Le mode de prise de décision voté est temporaire affin

Débat: vote en ligne ou non

Vote en ligne permet participation du plus grand nombre. (Rencontre nombreuse pas facile. Éviter l'effet de groupe, permet de prendre du recul et voter honêtement.)

Vote en ligne ne permet pas aux absent de comprendre facilement le contexte de la proposition.

Débat sur la question du blocage:

Bloquer donne beaucoup de pouvoir a quelques personnes.

Le bloqueur doit avoir une proposition argumentable.

Déroulement:

i- fiche créée (permet la discussion)

ii- annonce de la rencontre 5 jour avant (permet de laisser le temps au personnes de réagir)

Les décisions sont proposée

Les décisions sont votés, au minimum à la majorité absolue.